

**DÉLIBÉRATION N° 229 DU SYNDICAT MIXTE
SÉVERAC CARREFOUR AVEYRON**

Délibération prise en séance du 23 JUILLET 2026 à 11H20

L'an deux mille vingt-six, le 23 Juillet à 11H20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SÉVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SEVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Florian CREYSSELS, M. Fabrice FRAYSSINET, Mme Béatrice GIRAL-VIALA, Mme Evelyne ESTRISPEAU, Mme Valérie SALLES

Etaient absents et représentés :

- Mme Christine MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRISPEAU

Le secrétaire de séance : M. Florian CREYSSELS

Objet : Modalités de dépôt des listes pour l'élection des représentants du Comité syndical à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 23 juillet 2026 ont été adressés à ses membres 17 juillet 2026 ;

Vu l'article L. 1411-5 et l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres et la Commission de délégation de service public telles que précisées ci-dessous :
 - o Le dépôt des listes de candidatures se fera à l'ouverture de séance avec remises entre les mains du Président ;
 - o Les candidatures seront présentées sous forme de listes, conformément au modèle joint en annexe et numérotées dans l'ordre de dépôt.

Le Président du Syndicat mixte



Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Nombre de membres en exercice :** 9
- **Nombre de membres présents :** 7
- **Nombre de suffrages exprimés :** 8